

*Les Règles et Réglemens ci-dessus ont été soumis à l'inspection des Juges de la Cour du Banc du Roi de Sa-Majesté, pour le district de Montréal, pendant la Session de la dite Cour, dans le Terme de Septembre dernier, et ont été par eux ratifiés et confirmés.*

*J. REID, Proth.*

*Montréal, 11 Septembre, 1810.*

